



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 10.02.2021, **Publication répétée:** 08.02.2021, 09.02.2021

Numéro de publication: BH00-0000000134

Entité de publication

Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

Sommation des entreprises individuelles, GC RENOVATION Gomann

3. Publication

Organisation concernée:

GC RENOVATION Gomann

CHE-349.575.125

ohne Domizil-sans domicile-senza indirizzo

2504 Biel/Bienne

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25

3071 Ostermundigen